

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 4 février 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme MASLOUHI

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

**Membres absents** : M. BERTELOOT - M. BROCHERIEUX

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### Budgets participatifs - Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) - Année 2012 - Demande de subvention

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des incidents survenus dans de nombreuses villes, il y a quelques années, la Région Bourgogne a créé le Fonds d'Aide aux Projets (FAP), destiné aux associations et aux particuliers, et le Fonds d'Intervention de Proximité (FIP), ouvert aux communes, aux établissements publics intercommunaux et aux bailleurs sociaux.

L'intervention du FIP se traduit par une aide à un investissement ponctuel ou urgent contribuant à améliorer la vie urbaine (sécurité, propreté, convivialité, services, etc.).

Sont éligibles les communes porteuses d'un projet de rénovation urbaine, bénéficiaires d'un contrat d'agglomération ou dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible.

Les actions retenues peuvent être soutenues à hauteur de 50% du coût total du projet, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 € par opération.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre son action en faveur d'une plus grande cohésion sociale entre les quartiers de façon à satisfaire au mieux les besoins et les attentes des citoyens.

C'est ainsi que, parmi les projets proposés par les conseils de quartiers en 2012 et approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 24 septembre 2012, trois sont éligibles au Fonds d'Intervention de Proximité :

- 1- aménagement de jeux d'eau dans la pataugeoire des Grésilles,
- 2- réaménagement de l'esplanade Boutaric aux Grésilles,
- 3- mise en place d'un parcours « avifaune » autour du lac Kir.

Ces opérations permettront d'améliorer les liens à l'intérieur même de ces deux quartiers et de répondre également aux besoins de mixité sociale par la participation des habitants à leur mise en œuvre.

Leur coût prévisionnel est estimé à 131 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par la Région Bourgogne au titre du Fonds d'Intervention de Proximité, pour la mise en œuvre des trois projets proposés par les conseils de quartier, en 2012, décrits dans le rapport.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**